

Ministry of Education
Early Years and Child Care
Programs and Service
Integration Branch

900 Bay St., 24th floor
Mowat Block
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation
Direction de l'intégration des
programmes et des services pour la
petite enfance et la garde d'enfants

900, rue Bay, 24^e étage
Édifice Mowat
Toronto ON M7A 1L2



2017 : EYCC10

**NOTE DE SERVICE
DESTINATAIRES:**

Responsables des services à l'enfance
Gestionnaires de services municipaux regroupés (GSMR) et
Conseils d'administration de district des services sociaux
(CADSS)

EXPÉDITEURS :

Julia Danos, directrice
Direction de l'intégration des programmes et des services
pour la petite enfance et la garde d'enfants

Maxx-Phillippe Hollott, directeur
Direction de la responsabilité financière et de l'analyse des
données

DATE :

5 septembre 2017

OBJET :

**Les Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la
famille 2018-2019. Trousse d'entente de services**

Nous sommes heureux de vous offrir la trousse d'entente de services pour le Centre de l'Ontario pour la petite enfance et la famille 2018-2019 (Centre pour la petite enfance et la famille).

Nous savons que vous travaillez avec acharnement afin de terminer les plans du Centre pour la petite enfance et la famille, qui seront soumis au ministère d'ici au 29 septembre 2017. Nous vous remercions de votre engagement continu et de votre collaboration afin de transformer les programmes pour l'enfant et la famille, et nous avons hâte d'examiner vos plans cet automne.

Entente de services pour les Centres pour la petite enfance et la famille 2018-2019

Telle qu'elle est communiquée et présentée dans le document intitulé *Lignes directrices sur le financement et les pratiques administratives à l'intention des gestionnaires du système de services des centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille (2018)*, l'entente de services :

- Établit un cycle contractuel de deux ans afin de soutenir la continuité dans la planification et de réduire le fardeau administratif;

- Inclut une exigence de dépense minimale pour les services d'analyse des données et de planification de la garde d'enfants et de la petite enfance, et une dépense maximale autorisée de 10 % pour l'allocation totale d'un gestionnaire du système de service destinée aux coûts administratifs d'un Centre pour la petite enfance et la famille (voir l'annexe budgétaire);
- Comprend le plan de paiement selon votre allocation annuelle répartie sur 12 mois, ainsi que des renseignements détaillés sur les exigences relatives à la production de rapports au cours de la période de deux ans (voir le calendrier des paiements et le calendrier de rapports).
- Exige que les gestionnaires de système de services dans les régions désignées en vertu de la *Loi sur les services en français* fournissent des programmes et des services pour l'enfant et la famille en français conformément à la Loi et à leur entente de services. Les gestionnaires de système de services dont les services en français ne fonctionnent pas à leur pleine capacité doivent soumettre un plan de services en français en juin 2018. Les renseignements détaillés sur ce processus seront publiés au début de 2018.

Date limite pour l'entente de services

Les ententes de services doivent parvenir au ministère au plus tard le **31 octobre 2017** afin que le paiement soit émis en janvier 2018. Veuillez noter que la production tardive d'ententes de services pourrait entraîner des retards dans les paiements.

Les gestionnaires de système de services peuvent soumettre des ententes de services signées **par courriel** à tpa.edu.earlylearning@ontario.ca.

Par contre, si ce mode de soumission n'est pas possible, deux exemplaires originaux signés peuvent être envoyés par courrier ordinaire à :

Julia Danos, directrice
 Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants
 Ministère de l'Éducation
 24^e étage, Édifice Mowat, 900, rue Bay
 Toronto, Ontario M7A 1L2

Un exemplaire signé de l'entente de services remplie sera envoyé au GSMR ou au CADSS pour leurs dossiers par courriel ou par la poste sur demande.

Pour toute question ou préoccupation concernant cette entente de service, veuillez communiquer avec votre contact régional à la Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants.

Dates importantes à venir :

- Les résumés d'évaluation de besoins et de plans initiaux pour les Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille, y compris des renseignements sur

les lieux de prestation des programmes, les nouveaux emplacements et la façon dont le système sera transformé, amélioré et élargi au cours de l'année, doivent être soumis d'ici le **29 septembre 2017**.

- Les ententes de services signées doivent être soumises au ministre d'ici le **31 octobre 2017**.
- De l'information sur la stratégie relative à l'image de marque et un projet d'identité visuelle, de même que sur les processus qui assurent que les renseignements sur les programmes sont à jour, sera diffusée à **l'automne 2017**.
- La responsabilité relative à la gestion du système de services des centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille sera transférée aux GSMR et aux CADSS le **1^{er} janvier 2018**

Rapport intérimaire 2018

Le rapport intérimaire pour 2018 doit être soumis le **31 août 2018**. Les gestionnaires de système de services continueront à soumettre leurs rapports financiers dans le Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE) 2.0. De plus amples renseignements au sujet de cette soumission seront fournis à l'été 2018 par l'entremise de la Direction de la responsabilité financière et de l'analyse des données.

Pour en savoir plus sur les exigences relatives aux pratiques administratives, veuillez consulter le document intitulé *Lignes directrices sur le financement et les pratiques administratives à l'intention des gestionnaires du système de services des centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille (2018)*.

À titre de rappel, les communications du ministère de l'Éducation concernant le financement, les contrats et les rapports financiers sont affichées sur le [site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières](#).

Nous vous remercions de votre leadership soutenu à l'égard de la prestation de programmes et de services à la petite enfance de grande qualité dans les différentes collectivités de l'Ontario. Nous sommes ravis d'avoir l'occasion de collaborer avec vous sur cette transformation en vue de soutenir le système de plus en plus intégré des programmes et des services de la petite enfance.

Cordialement,

Original signé par :

Julia Danos
directrice, Direction de l'intégration des programmes et des services
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

Original signé par :

Maxx-Phillippe Hollott
directeur, Direction de la responsabilité financière et de l'analyse des données
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

Pièce jointe

- Entente de services pour les Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille 2018-2019

c. c. :

Conseillères en services de garde d'enfants et agentes d'éducation, Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants, Division de la petite enfance et de la garde d'enfants, ministère de l'Éducation

Analystes financiers, Direction de la responsabilité financière et de l'analyse des données, Division de la petite enfance et de la garde d'enfants, ministère de l'Éducation